

Nouvel étiquetage des produits chimiques

Le 1^{er} juin 2017, la nouvelle réglementation CLP (Classification, labelling, packaging) est entrée en vigueur. Ce règlement adopté en 2015 par l'Union européenne vise à mieux identifier les produits chimiques dangereux et informer les utilisateurs de ces dangers. De nouveaux pictogrammes encadrés de rouge ont remplacé progressivement les symboles de danger orange habituels.



Corrosif

= produit ronge la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection, attaque ou détruit les métaux



Irritant, Nocif

= empoisonne à forte dose, irrite la peau, les yeux et/ou les voies respiratoires, peut provoquer des allergies cutanées, peut provoquer somnolence ou vertiges



Toxique, Mortel

= empoisonne rapidement, même à faible dose



Nuit gravement à la santé

= peut provoquer le cancer, peut modifier l'ADN des cellules, peut nuire à la fertilité ou au fœtus, peut altérer le fonctionnement de certains organes comme le foie ou le système nerveux, peut entraîner de graves effets sur les poumons, peut provoquer des allergies respiratoires



Gaz sous pression

= peut exploser sous l'effet de la chaleur, peut causer des brûlures



Inflammable

= peut s'enflammer au contact d'une flamme, d'une étincelle, sous l'effet de la chaleur, de frottements ou d'électricité statique, ou au contact de l'eau ou de l'air



Comburant

= peut provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion en présence de produits inflammables



Explosif

= peut exploser, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements....



Très toxique pour les organismes aquatiques

= provoque des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique